

**Zeitschrift:** Bulletin technique de la Suisse romande  
**Band:** 92 (1966)  
**Heft:** 18: 47me Comptoire Suisse, Lausanne, 10-25 septembre 1966

## Inhaltsverzeichnis

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 18.11.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# BULLETIN TECHNIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les 15 jours

## ORGANE OFFICIEL

de la Société suisse des ingénieurs et des architectes  
de la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes (SVIA)  
de la Section genevoise de la SIA  
de l'Association des anciens élèves de l'EPUL (Ecole polytechnique  
de l'Université de Lausanne)  
et des Groupes romands des anciens élèves de l'EPF (Ecole poly-  
technique fédérale de Zurich)

## COMITÉ DE PATRONAGE

Président: E. Martin, arch. à Genève  
Vice-président: E. d'Okolski, arch. à Lausanne  
Secrétaire: S. Rieben, ing. à Genève  
Membres:  
Fribourg: H. Gicot, ing.; M. Waeber, arch.  
Genève: G. Bovet, ing.; Cl. Groscurin, arch.; J.-C. Ott, ing.  
Neuchâtel: J. Béguin, arch.; M. Chevalier, ing.  
Valais: G. de Kalbermatten, ing.; D. Burgener, arch.  
Vaud: A. Chevalley, ing.; A. Gardel, ing.;  
M. Renaud, ing.; J.-P. Vouga, arch.

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

de la Société anonyme du « Bulletin technique »  
Président: D. Bonnard, ing.  
Membres: Ed. Bourquin, ing.; G. Bovet, ing.; M. Bridel; J. Favre,  
arch.; A. Robert, ing.; J.-P. Stucky, ing.  
Adresse: Avenue de la Gare 10, 1000 Lausanne

## RÉDACTION

D. Bonnard, E. Schnitzler, S. Rieben, ingénieurs; M. Bevilacqua  
architecte  
Rédaction et Editions de la S.A. du « Bulletin technique »  
Tirés à part, renseignements  
Avenue de Cour 27, 1000 Lausanne

## ABONNEMENTS

1 an . . . . .	Suisse	Fr. 40.—	Etranger	Fr. 44.—
Sociétaires . . . . .	»	» 33.—	»	» 2.50
Prix du numéro . . . . .	»	» 2.—	»	»

Chèques postaux: « Bulletin technique de la Suisse romande »,  
N° 10 - 5775, Lausanne

Adresser toutes communications concernant abonnement, vente au  
numéro, changement d'adresse, expédition, etc., à: Imprimerie  
La Concorde, Terreaux 29, 1003 Lausanne

## ANNONCES

Tarif des annonces:	
1/1 page . . . . .	Fr. 423.—
1/2 » . . . . .	» 220.—
1/4 » . . . . .	» 112.—
1/8 » . . . . .	» 57.—



Adresse: Annonces Suisses S.A.  
Place Bel-Air 2. Tél. (021) 22 33 26, 1002 Lausanne et succursales

## SOMMAIRE

Ouverture du Rhin supérieur et de l'Aar à la navigation.  
Divers. — Les congrès.  
Documentation générale. — Informations diverses.

## OUVERTURE DU RHIN SUPÉRIEUR ET DE L'AAR À LA NAVIGATION

### Répartition du coût des travaux entre les dix cantons intéressés à la navigation

par M. le professeur Dr R. MÜLLER, directeur de la II<sup>e</sup> Correction des eaux du Jura <sup>1</sup>

#### Introduction

Un canton ne peut porter un jugement critique sur l'aménagement de voies navigables que dans le cadre de considérations intercantionales. Si le canton de Berne est relié au Rhin, six autres cantons contigus le seront

<sup>1</sup> L'an dernier, le professeur Robert Müller, directeur de la II<sup>e</sup> Correction des eaux du Jura, a publié une étude portant sur l'aménagement du Rhin supérieur et de l'Aar en voie navigable ouverte au trafic rhénan (*Generelle Studie über die Schiffbarmachung des Hochrheines bis in den Bodensee und der Aare bis in die Jura-Seen* — Biel, im Februar 1965).

Parmi les nombreux problèmes que pose la réalisation de ces projets, la recherche d'une clé de répartition du coût des travaux entre la Confédération et les dix cantons riverains est essentielle. C'est l'objet de la première partie, dont nous publions aujourd'hui la traduction française.

Les deux autres parties de l'étude du professeur Müller sont consacrées à une appréciation générale de la rentabilité globale des projets et à l'examen de questions en rapport avec la navigation fluviale, telles la position des CFF à l'égard de la voie d'eau, la protection de la nature et la lutte contre la pollution de l'eau. Est-il besoin de le dire ? Le professeur Müller parvient à des conclusions positives. A son avis, pour les projets du Rhin supérieur et de l'Aar jusqu'à Yverdon, l'utilité de la navigation fluviale comme moyen de transport complémentaire et sa rentabilité ne peuvent pas sérieusement être mises en doute. (Réd.)

également ; il en est de même du canton de Zurich, par l'intermédiaire d'un port argovien situé à proximité immédiate. Trois cantons de la Suisse orientale sont en outre directement intéressés à l'aménagement du Rhin supérieur, comme bien sûr les régions riveraines d'Allemagne et d'Autriche. C'est pourquoi certaines personnes aimeraient que la Confédération considère la navigation fluviale comme une de ses tâches. L'examen de la question montre d'un autre côté que les cantons riverains sont les principaux intéressés ; il s'agit notamment, d'ouest en est :

- des cantons de l'ouest, soit les cantons groupés pour les travaux de la correction des eaux du Jura : Fribourg, Vaud, Neuchâtel, Berne et Soleure ;
- des cantons du centre : Argovie et Zurich ;
- des cantons de l'est : Thurgovie, Schaffhouse et Saint-Gall.